

Les nouveautés - Billettique

A partir du 28 avril 2025, le réseau de bus Péribus du Grand Périgueux vous propose de nouveaux services pour simplifier vos déplacements et l'accès aux bus : paiement sans contact par carte bancaire sur le valideur, titres de transport via des distributeurs automatiques... Renseignez-vous !



Carte bancaire sans contact

Votre carte bancaire sans contact devient également votre titre de transport sur le réseau de bus du Grand Périgueux !

Facile, pratique pour le Pass Unité

- Facile, pratique, rapide, vous pouvez acheter votre Pass Unité avec votre carte bancaire en la passant devant le valideur situé à l'intérieur des bus du Grand Périgueux.
- Cette solution vous évite l'achat d'un ticket au préalable et l'attente à la montée du bus.

Voyageurs occasionnels ou réguliers

Que vous soyez un voyageur occasionnel ou un voyageur régulier ayant oublié votre carte Modalis, cette solution s'adresse à vous !

1 carte bancaire = 1 voyageur

Dans le cas d'un voyage à plusieurs, chaque voyageur devra payer avec sa propre carte bancaire sans contact : 1 carte bancaire = 1 voyageur.

Consulter vos validations

Suivez tous vos voyages effectués par carte bancaire **en cliquant ici** (<https://modalis.store.prd.kubapay.io/#/>).

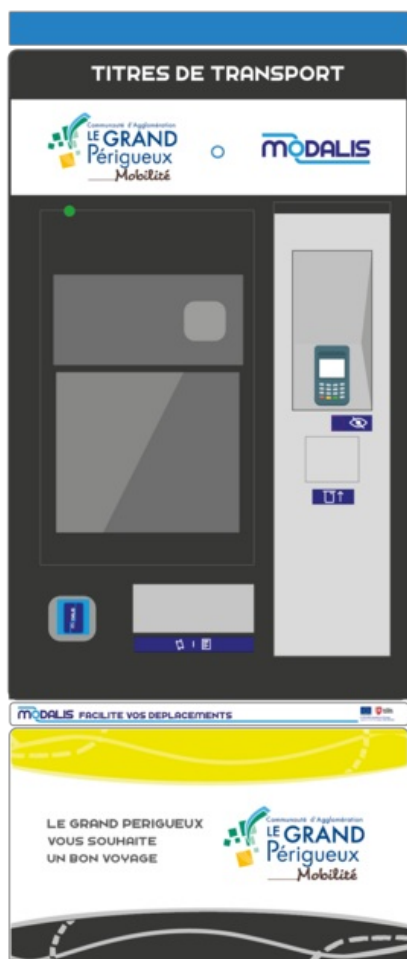


Attention, la carte bancaire ne permettra pas l'achat d'un titre auprès du conducteur



En cas de contrôle, vous devrez présenter votre carte bancaire, smartphone ou objet connecté au contrôleur qui vérifiera la validité du titre de transport.

+ d'infos



Distributeurs automatiques de tickets

Où sont installés les distributeurs automatiques de tickets ?

5 distributeurs sont implantés à proximité des principaux arrêts :

<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/deplacements/transports-collectifs-en-bus/peribus-le-reseau-de-bus/les-nouveautes-billettique?>

- › Tourny, Taillefer, gare SNCF à Périgueux
- › Zone d'activité économique à Marsac sur l'Isle
- › Marcel Paul à Boulazac Isle Manoire

Comment se passe le règlement ?

En utilisant les distributeurs automatiques de tickets, vous devez uniquement payer par carte bancaire

Que permettent ces distributeurs automatiques de tickets ?

- › Acheter un ticket Modalis rechargeable, le nouveau support de titres de transport
- › Charger la carte Modalis
- › Visualiser et imprimer le contenu de la carte et du ticket Modalis rechargeable
- › Imprimer un justificatif d'achat



Seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés sur les distributeurs.



Le ticket Modalis occasionnel rechargeable

- › Disponible uniquement via le distributeur de tickets, il permet de charger des titres occasionnels (1 voyage, journée et 10 voyages) autant de fois que nécessaire.
- › Le support (ticket Modalis) est payant au 1^{er} achat (0,20€) et doit être conservé pour être rechargé.

Foire aux Questions

1. Je n'ai pas encore eu le temps de faire changer ma carte de transport par une nouvelle carte MODALIS, que dois-je faire ? ✓

Pas de panique, je me rends à l'agence Périmouv' pour un remplacement gratuit.

Attention au-delà du 7 mai 2025 je serai considéré comme étant en infraction.

2. Les titres présents sur mon ancienne carte sont-ils encore valables ? ✓

Oui, lors du renouvellement de la carte les titres sont automatiquement basculés sur la nouvelle carte.

3. Je n'ai pas de carte bancaire sans contact puis-je toujours utiliser le bus ?



Oui, la carte bancaire sans contact représente une nouvelle possibilité de règlement mais il est toujours possible de régler en espèces auprès du conducteur de bus ou d'acheter un titre auprès des différents dépositaires.

L'achat de titre avec une carte bancaire sans contact est également possible sur un des 5 nouveaux distributeurs.

4. Si je valide mon trajet avec ma carte bancaire, comment cela se passe en cas de contrôle ?



Je présente tout simplement ma carte bancaire au contrôleur. Pas d'inquiétude, ce dispositif est 100% sécurisé.

5. J'ai validé avec une carte bancaire et je dois faire une correspondance sur une autre ligne comment dois-je faire ?



Je repasse ma carte bancaire devant le valideur de l'autre bus en correspondance. Pas d'inquiétude un trajet est valable 1h30 donc il n'y aura pas de nouveau prélèvement d'argent durant ce laps de temps.

Si le délai d'1h30 est dépassé, alors 1,30€ sera à nouveau débité.

6. Est-il possible d'acheter des titres de transports ailleurs que dans le bus ?



Oui, sur un des 5 distributeurs de tickets. Attention, un coût de 20 centimes vous sera facturé en plus du coût de votre transport. Ce coût est appliqué une seule fois et le support est rechargeable ensuite comme la carte MODALIS.

Vous avez également toujours la possibilité d'acheter vos tickets auprès des différents dépositaires.

7. Y aura-t-il encore une boutique en ligne ?



Oui, une nouvelle boutique en ligne sera opérationnelle en juin 2025.

8. Les alertes SMS sur les perturbations du réseau existeront-elles toujours ?



Oui, les alertes seront toujours existantes. Une réinscription sur les lignes que vous empruntez sera nécessaire. [Cliquez ici pour vous réinscrire](#) .

9. Comment connaître le solde sur mon ticket Modalis ?



Votre solde sera visible sur les DAT, sur la e-boutique, ou en Agence.

10. Le ticket Modalis a-t-il une date de fin de validité ?



Non, le ticket Modalis n'a pas de date de fin de validité.

11. Peut-on obtenir un duplicata de notre ticket ?



Non, vous ne pouvez pas avoir de duplicata puisque le ticket est anonyme.

Contact



TRANSPORTS
Agence Périmouv'

✉ Courriel
☎ 0553533037



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

Nos horaires d'ouverture
Lundi au jeudi
8h30-12h30 | 13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)